

École secondaire catholique Jeunesse-Nord

**CODE DE VIE
2011-2012**

« Compos sui »



Cet agenda appartient à :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal: _____

Téléphone : _____

TABLE DES MATIÈRES

Message du directeur
Devise de l'école

A. LANGUE DE COMMUNICATION

B. RÔLE DE L'ÉLÈVE

C. SÉCURITÉ

1. Urgences
2. Visiteurs
3. Incendie et Confinement
4. Médicaments
5. Fouilles
6. Violence et intimidation

D. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Calendrier scolaire
2. Heures d'ouverts
3. Fermeture de l'école
4. Annonces/affiches
5. Cadenas
6. Casier
7. Fournitures, matériels et manuels
8. Carte de l'élève
9. Propreté dans l'école
10. Code vestimentaire
11. Affichage de créations
12. Événements spéciaux
13. Élèves de 18 ans ou plus
14. Objets interdits

E. SERVICES À L'ÉLÈVE

1. Téléphone
2. Transport par autobus/taxi
3. Internet
4. Centre d'orientation
5. Centre d'appui pour la réussite des élèves

F. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

1. Règlements parascolaires
2. Gymnase et équipement sportif
3. Conseil des élèves

G. RENSEIGNEMENTS ACADÉMIQUES

1. Absences de l'école
2. Maladie
3. Cloches d'avertissement
4. Retards
5. École buissonnière
6. Renvoi de la salle de classe
7. Période d'étude et période libre
8. Absence/ retard d'un professeur
9. Changement ou annulation de cours
10. Évaluations
11. Malhonnêteté académique

H. RECONNAISSANCES

I. DISCIPLINE

1. Boisson/drogues
2. Fumage
3. Démonstration d'affection
4. Harcèlement
5. Retenues
6. Suspension

J. CHOSES ET AUTRES

Annexe A

MESSAGE DU DIRECTEUR

Bienvenue à l'École secondaire catholique Jeunesse-Nord pour l'année 2011-2012. Nous sommes fiers de vous recevoir dans la grande famille de Jeunesse-Nord.

Nous visons à développer chez vous, la fierté de réussir. Mais en même temps, nous comprenons que les études secondaires sont un stage unique de votre vie.

Nous contribuerons à vous aider à obtenir les meilleurs résultats académiques possibles tout en vous permettant de participer aux multiples activités qui vous sont disponibles. Cependant, n'oubliez pas que nous devons tous respecter les règlements qui régissent notre grande famille.

Que votre année scolaire soit un succès!

Le directeur , Eric LeBrun

DEVISE DE L'ÉCOLE

La devise de notre école est "**Compos sui**" qui signifie "**Maître de soi**". Ce qui fait que le but principal de l'école est d'aider les élèves à développer leur potentiel en tant qu'individus et membres de la société ainsi que de les aider à acquérir une pensée juste, une sensibilité vive et un comportement avisé.

A. LA LANGUE DE COMMUNICATION

L'École secondaire catholique Jeunesse-Nord est un centre de vie française par les cours enseignés dans les salles de classe et par les activités d'école.

Puisque les élèves recherchent une atmosphère française, il est donc attendu que tout élève qui s'inscrit, accepte que le français est la langue de communication dans les cours et en tout temps (sauf pendant les cours d'English), dans les activités, dans les différents comités et/ou les réunions et sur le terrain scolaire.

B. RÔLE DE L'ÉLÈVE

Les élèves doivent assumer des responsabilités grandissantes tout au long de leurs études. Ainsi doivent-ils assumer la responsabilité de leur apprentissage et définir leurs objectifs scolaires et professionnels. Au niveau social, ils assument la gestion de leur comportement à l'école.

L'élève a le droit...

1. de s'éduquer en français dans une ambiance française
2. de recevoir une éducation de qualité et de connaître le contenu des cours d'étude rédigés selon les exigences du ministère de l'Éducation et disponibles au bureau
3. de gérer son temps et de prendre des décisions qui influencent son avenir
4. de vivre et de travailler dans un milieu qui favorise le bien-être individuel et collectif
5. de fréquenter l'école afin de s'y instruire
6. de s'attendre à la courtoisie et au respect de ses pairs et de ses enseignantes et enseignants
7. de vivre dans un environnement propre et sain
8. de démontrer les connaissances et les habiletés acquises et d'en recevoir une évaluation objective et juste
9. d'utiliser des ressources et du matériel qui sont en bon état
10. de faire appel à une autorité supérieure (tels un enseignant, le conseiller en orientation ou la direction de l'école) si un de ses droits est violé

L'élève a la responsabilité...

1. de s'appliquer à maîtriser la matière du cours auquel il ou elle est inscrit(e) tel que décrit dans le curriculum
2. de faire preuve d'autodiscipline
3. de se soumettre à la discipline qui correspond à celle que pourrait exercer un parent bienveillant, sensé et ferme
4. de fréquenter l'école avec ponctualité et assiduité
5. d'être courtois(e) envers ses camarades et de faire preuve d'obéissance et de courtoisie envers les enseignants
6. d'observer les règles de propreté et d'hygiène sur sa personne et dans l'école
7. de subir les tests et les examens prescrits par la loi ou le ministère
8. de respecter les biens scolaires
9. de contribuer à l'ambiance française de l'école
10. de suivre les procédures d'appel établies

C. SÉCURITÉ

L'école secondaire catholique Jeunesse-Nord et le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario croient que chaque élève a le droit d'apprendre dans un environnement sûr et ordonné sans avoir à se préoccuper de sa sécurité personnelle pendant sa journée scolaire. Les règlements ci-dessous couplés avec les règlements retrouvés dans la section

Discipline favorisent le civisme et crée un milieu d'apprentissage empreint de respect à Jeunesse-Nord.

1. Urgences

a) En cas d'urgence, le bureau annoncera au système d'interphones un confinement barricadé.

2. Visiteurs

Pour raison de sécurité, les portes d'entrées et les classes sont verrouillées en tout temps. Tous visiteurs doit se présenter au bureau pour signer le registre des visiteurs et obtenir la carte d'autorisation.

3. Exercices d'incendie et de confinement

- a) Au cours de l'année, l'élève doit participer à plusieurs exercices d'incendie.
- b) Pour évacuer l'école suivez les directives affichées près de la porte d'entrée du local dans lequel vous trouvez.
- c) Tous les élèves, sans exception, doivent immédiatement évacuer l'école.
- d) L'élève est responsable de demeurer avec ses copains de classe et de s'identifier auprès de son professeur quand se dernier prend les présences.
- e) Seule la direction peut donner le signal de retourner en classe.

4. Médicaments

a) L'école ne fournit pas de médicament aux élèves.

5. Fouille

Les membres du personnel enseignant et de l'administration ont le droit de fouiller un élève et/ou son casier. Toutefois, le personnel de l'école doit avoir suffisamment de motifs pour justifier une fouille d'un élève et/ou son casier.

6. Violence et intimidation

La violence et l'intimidation n'est pas acceptable à l'école. L'école tient à assurer un lieu sécuritaire où les élèves peuvent et apprendre et créer des amitiés saines. Toute personne participant à un acte de violence ou d'intimidation est passible de sanction.

D. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Calendrier scolaire

Le Calendrier scolaire de l'École secondaire catholique Jeunesse-Nord et du conseil sont affichés sur le site web au début de l'année scolaire.

2. Heures d'ouverture et de clôture de l'école

L'école est ouverte aux élèves du lundi au vendredi de **8h30 à 15h30**. Seulement les élèves qui font du travail de cours ou qui participent à une activité parascolaire ont permission de dépasser les heures d'ouverture et de clôture de l'école en autant qu'ils soient supervisés par un enseignant.

3. Fermeture de l'école

Le Conseil scolaire annoncera à la radio *CBON*, *MOOSE FM* et *CBC* si le transport par autobus ou taxi sera annulé et/ou si l'école sera fermée.

4. Annonces/affiches

Les annonces d'événements scolaires et parascolaires sont faites au système d'interphones dans l'école à chaque matin.

5. Cadenas

- a) Tout élève doit avoir un cadenas sur son casier. Un casier sans cadenas sera condamné jusqu'à preuve d'acquisition d'un autre cadenas de remplacement. Le cadenas Dudley à maillon court est fortement recommandé et en vente à l'école au prix de 5,00\$.
- b) Votre combinaison de cadenas est confidentielle. Ne partagez pas cette combinaison.

6. Casier

- a) Au début de l'année, un casier est assigné à chaque élève. Tout dommage doit être signalé au bureau. Vous devez payer les dommages subis au casier au courant de l'année.
- b) Aucun élève est autorisé à changer de casier sans la permission du bureau.
- c) Garder verrouiller en tout temps votre casier. Un casier sans cadenas sera condamné jusqu'à preuve d'acquisition d'un autre cadenas de remplacement

7. Fournitures, matériels et manuels scolaires

- a) L'élève doit fournir papier, stylos, crayons, cartables pour ses cours.
- b) Les manuels scolaires sont prêtés à l'élève au début du semestre. L'élève est responsable de faire bon usage des manuels. Si des livres sont perdus ou endommagés, l'élève sera responsable du coût de remplacement ou de réparation. (Un dépôt de **10\$** est exigé de l'élève au début de ses études à Jeunesse-Nord pour ces items)

8. Carte de l'élève

La carte de l'élève coûte **30 \$** et contribue directement à l'achat de l'agenda de l'élève et aux activités organisées par le Conseil des élèves et l'école. Sans carte l'élève ne peut pas participer à aucune activité parascolaire, ci-incluent les sports

interscolaires, les journées et soirées d'événements spéciaux, les clubs et les organismes telle la FESFO.

9. Propreté dans l'école

a) Nous sommes tous fiers de notre école et nous devons contribuer à la garder propre. Afin d'assurer la propreté, toute nourriture et boisson doivent être consommé seulement à la cafétéria.

b) Tout déchet doit être remis dans les poubelles

10. Code vestimentaire

Le code relatif à la tenue vestimentaire est élaboré en conformité avec les lignes de conduite établies par le conseil scolaire. Les représentant.e.s des comités de parents, de professeurs et des élèves se sont dotés d'une politique vestimentaire afin d'offrir une ambiance conforme à l'image de E.S.C.J.N.. En général, les vêtements portés par l'élève doivent être propres, convenables et de bon goût. Tout membre du personnel peut demander à l'élève qui ne respecte pas le code vestimentaire, de modifier sa tenue s'il la juge indécente, vulgaire ou à caractère violent.

a) Lors des sorties éducatives ou sportives, tous les élèves doivent porter l'uniforme de l'école. Pour les sorties dites sportives, le pantalon et le manteau d'école est obligatoire. Pour les sorties dites éducatives, seulement le manteau d'école est exigé

b) Les vêtements imprimés de représentations vulgaires, racistes, sexistes ou faisant la promotion d'objet, de substance ou de messages illicites ou inappropriés sont formellement interdit.

c) Le port de jeans propres et entiers, de shorts et de jupes s'arrêtant à pas plus de 4 doigts à partir du genou sont admis. Le pantalon troué et le pyjama n'est pas convenable. L'élève doit se changer.

d) L'élève doit porter un chandail avec ou sans manches couvrant les épaules. Les bretelles spaghetti ne sont pas permis dans l'école.

e) Le vêtement qui révèle l'abdomen, le dos, la poitrine, ou les sous-vêtements est interdit. Les décolletés trop prononcés, soit plus de 4 doigts à partir du cou, ne sont pas tolérés.

f) Le port du couvre-chef (casquette, foulard, béret, tuque) et du manteau est interdit dans les locaux de classes, et le gymnases. Ils doivent être laissés au casier.

g) Les sacs à main ou à dos doivent rester dans les casiers.

h) Percing et apparence corporels...Le percing; multiples anneaux et tiges dans les oreilles, le nez, les sourcils, la langue sont interdits l'école.

11. Affichage de créations et/ou de photos d'élèves

Au début de l'année scolaire, l'élève signera un formulaire de consentement qui permet à l'école et au conseil scolaire d'afficher les créations et les photos de l'élève.

12. Événements spéciaux, spectacles et ralliements

Tous les élèves, sans exception, doivent participer aux activités qui se déroulent à l'intérieur du programme scolaire de l'école.

13. Élèves de 18 ans et plus

L'école communiquera directement avec les élèves de 18 ans ou plus et ne fournira des renseignements aux parents qu'avec la permission de l'élève.

14. Objets interdits

a) Les lunettes fumées, les patins à roulettes et le téléphone cellulaire ne sont pas permis dans l'école, excepté dans le foyer et la cafétéria. Les planches à roulettes ne sont pas permises sur le terrain de l'école. La motoneige n'est pas permise à proximité de l'école.

b) Les appareils électroniques tels baladeur, tonitruant, mp3, ipod, caméras, cellulaire, ainsi que le sac-à-dos, bourse et manteau ne sont pas permis dans la salle de classe.

c) L'élève ne peut porter à l'école ni utiliser d'armes ou d'imitations d'armes telles que le canif, le couteau, le pistolet ou le fusil.

E. SERVICES À L'ÉLÈVE

L'École secondaire catholique Jeunesse-Nord offre plusieurs services qui améliorent le milieu d'apprentissage pour l'élève.

1. Téléphone

a) En cas d'urgence et d'activités imprévues, l'élève peut se servir du téléphone situé au secrétariat afin de communiquer avec un parent, un tuteur ou une agence. Le téléphone cellulaire ne sont pas permis dans l'école, excepté dans le foyer et la cafétéria.

2. Transport par autobus et taxi

a) Le conseil fournit un moyen de transport aller/retour uniquement pour les élèves qui demeurent dans les régions éloignées.

b) La sécurité prime sur les autobus et dans les taxis. Les règlements des compagnies de transport autant que les règlements d'école s'appliquent pendant le voyage par autobus et taxi.

c) Le transport par autobus et taxi est un privilège et non un droit. Tout élève peut perdre ce privilège à cause de mauvaise conduite.

3. Internet

a) Le laboratoire d'ordinateur est ouvert aux élèves du lundi au vendredi de **8h30 à 15h30**. Seulement les élèves qui font du travail de cours ont permission de dépasser l'heure de clôture en autant qu'ils soient supervisés par un enseignant.

b) Les élèves peuvent naviguer seulement les sites autorisés par le conseil.

c) L'école ou le Conseil, à sa discrétion exclusive, se réserve le droit de retirer immédiatement son privilège d'accès au réseau à toute personne qui abuse de ce privilège.

4. Centre d'orientation

L'élève peut fixer un rendez-vous avec la conseillère en orientation afin de discuter de stratégies pour; mieux réussir ses cours; modifier ses choix de cours; participer dans un programme de récupération.

5. Centre d'Appui pour la Réussite de Élèves

L'élève peut demander de l'aide de son professeur pendant et/ou après les heures de cours. L'élève qui désire un appui académique peut aussi trouver des stratégies d'apprentissage au centre CARES. Une recommandation d'un professeur peut aussi initier des sessions pour l'élève au CARES.

L'élève qui a une période d'étude doit se rendre au centre CARES.

F. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

1. Règlements parascolaires

a) Tous les règlements d'école s'appliquent à toutes les activités parascolaires organisées par l'école.

b) Lors des sorties éducatives ou sportives, tous les élèves doivent porter l'uniforme de l'école. Pour les sorties dites sportives, le pantalon et le manteau d'école est obligatoire. Pour les sorties dites éducatives, seul le manteau d'école est exigé. L'élève qui ne se conforme pas, ne sera pas permit à l'activité.

La liste et le temps de l'année dédiés à chaque sport se trouvent ci-dessous:

Automne -	ballon-volant: garçons juniors et seniors course de fond: mixte ballon-panier: filles juniors golf: mixte
-----------	--

Hiver-	ballon-volant: filles juniors et seniors curling: garçons et filles ballon-panier: garçons seniors hockey: mixte badminton: mixte
--------	---

Printemps-	athlétisme: mixte tennis: mixte
------------	------------------------------------

2. Gymnase et équipement sportif

a) Toute activité sportive au gymnase doit être surveillée par un adulte.

b) Tout équipement utilisé au gymnase doit être approuvé par un professeur.

c) Tout élève doit porter un costume d'éducation physique (t-shirt, short et espadrilles) au gymnase et respecter la section du code vestimentaire.

3. Conseil des élèves

a) Les buts du Conseil des élèves (C.D.E.) sont de promouvoir la participation des élèves dans les activités d'école et de revendiquer les intérêts des élèves auprès de l'administration de l'école.

b) Le C.D.E. est composé d'un conseil exécutif (co-président.e.s, trésorier.ère et secrétaire) ainsi qu'un représentant pour chaque foyer.

c) Les élections pour les postes au conseil exécutif ont lieu au début de l'année. Chaque candidat doit avoir l'appui de dix élèves. Chaque poste à l'exécutif doit être comblé par un élève senior. Le poste de trésorier.ère est comblé par un élève choisi par le professeur responsable. Les conseillers sont élus à chaque foyer au début septembre.

G. RENSEIGNEMENTS ACADÉMIQUES

1. Absences de l'école

a) La note des parents/tuteurs est obligatoire pour les élèves qui ont été absent.e.s ou qui seront absent.e.s. La note doit être présentée au bureau, le matin même du départ ou du retour de l'élève à l'école. La note doit indiquer la raison et la durée de l'absence et doit être signée par le parent/tuteur.

b) L'élève recevra un billet d'admission qui doit être présenté à tous ses professeurs.

c) Les crédits de l'élève sont basés sur les heures de présence à ses cours. Chaque crédit équivaut 110 heures de cours. En vue de l'évaluation continue, un.e élève qui s'absente souvent sans raison valable devrait rencontrer la conseillère en orientation ou l'enseignant ÉRÉ afin de déterminer s'il risque de perdre son crédit ou s'il doit se présenter au C.A.R.E.S. pour compléter les travaux incomplets.

2. Maladie

L'élève qui se sent malade au courant de la journée scolaire doit se rendre au bureau. En consultation avec la direction, l'élève peut, prendre un repos au bureau ou se rendre à la maison.

3. Cloches d'avertissement

Une cloche d'avertissement sonne cinq (5) minutes avant le début du premier cours du matin et de l'après-midi.

4. Retards

- a) La ponctualité est extrêmement importante et les retards seront inscrits au dossier de l'élève.
- b) L'élève qui arrive en retard à l'école au premier bloc doit se rendre au bureau et recevoir un billet de retard qu'il/elle doit présenter à tous ses professeurs.
- c) Un.e élève qui arrive en retard à un cours, sera envoyé.e au bureau par le professeur. Le retard sera inscrit à son registre des retards.
- d) au 3^e retard non-motivé, l'élève appel à la maison, pour signaler qu'il a une retenue. Chaque retenue est de 30 minutes.
- e) au 5^e retard non-motivé, l'élève appel à la maison, pour signaler qu'il a trois (3) retenues de 30 minutes.
- f) au 8^e retard non-motivé, l'élève appel à la maison, pour signaler qu'il a une pleine journée de suspension interne et qu'il subira une pleine journée de suspension externe au 9^e retard.
- g) au 9^e retard, l'élève subit une suspension externe d'une journée, deux journées pour le 10^e, trois journées pour le 11^e, etc. Une rencontre avec les parents et l'élève est demandée à son retour.
- h) un.e élève qui s'absente d'une retenue recevra une suspension à moins qu'il/elle ne présente un billet du médecin et risque de perdre des privilèges.

5. École buissonnière

Un.e élève qui sêche un cours recevra deux (2) retenues de soixante (60) minutes. Un appel téléphonique sera fait à la maison. Aux offenses subséquentes, l'élève recevra une suspension et risque de perdre des privilèges.

6. Renvoi de la salle de classe

- a) Tout élève renvoyé.e de la salle de classe doit se rendre au bureau et compléter une feuille rose de discipline.

7. Période d'étude et période libre

L'élève qui a une période d'étude doit se rendre au CARES. Seulement l'élève de 12^e peut avoir une période libre. L'élève en période libre peut se rendre à la bibliothèque, à la salle d'ordinateur, à la cafétéria ou à l'extérieur du terrain d'école.

8. Absence/retard d'un professeur

Si le professeur est absent de la salle de classe au début du cours, l'élève doit renseigner le bureau immédiatement.

9. Changement ou annulation de cours

- a) Un élève qui veut changer ou annuler un cours doit fixer un rendez-vous avec la conseillère en orientation
- b) Le changement de tout cours doit se faire pendant les cinq premiers jours du nouveau semestre.
- c) L'annulation de tout cours cinq jours après le début du terme est inscrit au Relevé de notes de l'élève de 11^e et 12^e année.

10. Évaluations

- a) Les méthodes d'évaluation peuvent varier d'un cours à l'autre mais la proportion des notes pour l'obtention d'un crédit sera la suivante: semestre 70% et examen final 30%.
- b) L'évaluation dans les cours à Jeunesse-Nord doit respecter le code recommandé dans le document *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année* (ÉSO) et publié du ministère de l'Éducation, ainsi que le document *Faire Croître le Succès 2010*. L'enseignant s'appuiera sur différentes considérations pour décider de la note à consigner sur le bulletin scolaire. Il doit considérer toutes les preuves qui proviennent des observations, des conversations et des productions. De plus, il est important de reconnaître que certaines preuves d'apprentissage ont une plus grande importance que d'autres. À la lumière de ces considérations, l'enseignant utilisera son jugement professionnel pour déterminer la note finale. Il est entendu que la note ne sera pas déterminée seulement par l'utilisation de calculs mathématiques. La cote R et la note de 50% indique que l'élève devra réaliser des apprentissages supplémentaires pour escompter des succès. La cote I indique que l'enseignant ne dispose pas de données suffisantes pour déterminer la note finale.

11. Malhonnêteté académique

- a) Toute tentative de plagiat, de tricherie, de traduction par voie électronique ou de copiage entraînera l'annulation du projet, du test ou de l'examen en question.
- b) Une deuxième tentative de malhonnêteté académique entraînera une note 0.

H. RECONNAISSANCES

L'École secondaire catholique Jeunesse-Nord reconnaît l'effort supérieur de ses élèves et désire signaler à la communauté les accomplissements de ces derniers pendant des événements spéciaux au

courant de l'année scolaire. Voici les diverses reconnaissances possibles de l'École secondaire catholique Jeunesse-Nord:

- 1) Mérite scolaire au tableau d'honneur...Une moyenne minimale de 80% aux cours d'un élève à plein temps à **chaque** semestre (*1F et 2M*), sert comme critère pour cette reconnaissance. L'élève reçoit une médaille, un certificat et un cadeau.
- 2) Plus hautes moyennes de la 9e année à la 12e année et la plus haute moyenne de l'école... La moyenne la plus élevée d'un élève à plein temps à chaque semestre (*1F et 2M*), sert comme critère pour reconnaissance. L'élève reçoit une plaque-easel et un certificat.
- 3) Citoyenneté par excellence... Le prix est remis à l'élève de 12^e année en reconnaissance pour son dévouement exceptionnel envers l'école, durant toutes les années d'études secondaire. L'élève doit remplir et remettre le formulaire de mise en candidature à l'orientation par le 31 mai annuellement. L'élève reçoit une bourse et une plaque-easel à la Soirée des diplômés.
- 4) Citoyenneté de l'année... Le prix est remis à l'élève qui aura au courant de l'année démontré un dévouement hors pair envers l'école secondaire. L'élève doit remplir et remettre le formulaire de mise en candidature à l'orientation par le 31 mai annuellement. L'élève reçoit une bourse et une plaque-easel.
- 5) Mérite scolaire de l'Ontario...Une moyenne minimale de 80% aux six (6) meilleurs cours de 12e année au Relevé de notes de l'élève sert comme critère pour cette reconnaissance à la Soirée des diplômés. L'élève reçoit une bourse et un certificat.
- 6) Médaille du Gouverneur général...La plus haute moyenne de tous les cours de la 11e et de la 12e années qui sont indiqués sur le relevé de notes officiel de l'élève sert comme critère pour cette reconnaissance à la Soirée des diplômés. L'élève reçoit la médaille du Gouverneur général et un certificat du gouvernement à la Soirée des diplômés.
- 7) Épinglette du lieutenant-gouverneur...L'action bénévoles communautaire exceptionnel sert comme critère pour cette reconnaissance à la Soirée des diplômés. L'élève reçoit l'épinglette du gouvernement et un certificat à la Soirée des diplômés.
- 8) Lauréat.e...Une moyenne minimale de 80% aux trente (30) meilleurs cours au Relevé de notes de l'élève sert comme critère pour cette reconnaissance. L'élève reçoit un cadeau commémoratif avec emblème de l'école à la Soirée des diplômés.
- 9) Prix de discipline... La plus haute note, au delà de 70% et à la discrétion du directeur, dans un cours de

12e année sert de reconnaissance. L'élève reçoit une bourse à la Soirée des diplômés.

10) Bourses...Un grand nombre de bourses sont discernés à la Soirée des diplômés. Certaines sont remises par l'école au nom de la communauté Rive-Nord et reflètent les accomplissements de l'élève en salle de classe, dans les activités à l'école et/ou dans la communauté.

11) Athlète par excellence... L'élève qui a démontré une attitude exemplaire dans un sport d'école. L'élève reçoit une médaille.

12) Sportifs par excellence...L'élève masculin ou féminin qui a démontré une attitude exemplaire, au niveau junior ou sénior, dans plusieurs sports d'école. L'élève reçoit une médaille et son nom est gravé sur une plaque.

13) Leadership sportif...L'élève qui démontre de l'initiative dans le domaine de l'entraînement des équipes sportives à l'école. L'élève reçoit une médaille et son nom est gravé sur une plaque.

14) Aussi divers prix tels des épinglettes, des médaillons, des plaques, et même des certificats sont donnés pour les mérites suivants: francophonie, harmonie et technologie.

I. DISCIPLINE

L'élève doit s'assurer que son comportement se conforme aux attentes de l'École secondaire catholique Jeunesse-Nord, du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario et du ministère de l'Éducation de l'Ontario. La ligne de conduite relative à la discipline à Jeunesse-Nord retrouvée ci-dessous et à l'annexe A de ce document a pour but principal d'encourager un comportement positif chez l'élève.

1. Boisson alcoolique et drogues illicites

- a) Les boissons alcooliques et les drogues illicites sont strictement interdites, selon la loi ainsi que selon les politiques du Conseil scolaire.
- b) Les mesures disciplinaires dans les cas de possession, d'usage, d'influence, d'abus de substances toxiques, de drogues illicites ou d'alcool à l'école sont extrêmement strictes...

2. Fumage

- a) Il est interdit de fumer sur le terrain de l'école dans les autobus et les taxis utilisés par le conseil scolaire.

3. Démonstrations d'affection

Les démonstrations d'affection qui dépassent les normes du bon goût ne seront pas permises sur le terrain de l'école.

4. Harcèlement

Le respect des autres est une priorité dans notre école. Toutes formes de harcèlement écrite, verbale ou physique est donc inacceptable. Aussi, l'abus, la brutalité, la discrimination envers race, religion, culture, genre, langage, handicap, orientation sexuelle ou tout autre attribut ne sont pas tolérés.

5. Retenues

a) Les retenues ont lieu le midi et après les heures de cours. L'élève doit se rendre à la salle désignée à l'heure désignée.

6. Suspension

École secondaire catholique Jeunesse-Nord s'engage à traiter la suspension d'élèves conformément à la *Loi sur l'éducation*, telle qu'amendée par la *Loi sur la sécurité dans les écoles*.

a) Une suspension interne est passée au bureau pendant une période déterminée par la direction de l'école.

b) Une suspension régulière est passée à la maison pendant une période déterminée par la direction de l'école et le conseil, (un jour à vingt jours). L'élève est interdit, pendant sa suspension, de se servir du système de transport de l'école, de participer à aucune activité d'école ou de se retrouver sur les terrains du conseil scolaire.

c) Une suspension peut être accordée si l'élève commet une des infractions suivantes:

i) "absences répétées, opposition constante à l'autorité, manquement habituel aux devoirs, destruction volontaire des biens de l'école, usage d'un langage blasphématoire ou inconvenant, conduite préjudiciable à l'ambiance morale de l'école ou au bien-être physique ou mental des autres personnes à l'école, fumer sur les lieux scolaires, malhonnêteté scolaire, intimidation, emploi inacceptable des moyens technologiques, tenue vestimentaire inappropriée, menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui, être en possession ou sous l'influence d'alcool ou de drogues illicites, dire des grossièretés à un enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité, commettre un acte de vandalisme.

J. CHOSES ET AUTRES

Référez-vous au bureau de l'école pour toutes réponses aux items qui ne sont pas couverts dans le Code de vie 2011-2012 de l'École secondaire catholique Jeunesse-Nord. (À noter que le mot "école" fait référence à École secondaire catholique Jeunesse-Nord et que "conseil scolaire" fait référence au Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario.)

Le comité qui a préparé ce Manuel de l'élève était composé d'élèves, de parents, des membres du personnel scolaire, du personnel de soutien et le directeur. Ce guide est révisé annuellement et pourrait être modifié au courant de l'année scolaire advenant des nouvelles lois et des nouveaux règlements apportés par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.


L'échelle de discipline progressive à Jeunesse-Nord


<p>La discipline progressive fait intervenir toute l'école et utilise un continuum d'interventions d'appuis et de conséquences visant les comportements inappropriés chez l'élève et à prendre appui sur des stratégies encourageant des comportements positifs.</p>
CONSÉQUENCES CONSTRUCTIVES
1^e INTERVENTION
-Avertissement de l'enseignant
2^e INTERVENTION
-Application de la conséquence pour non respect de l'avertissement -Documenté par l'enseignant
3^e INTERVENTION
-Retenu par l'enseignant, temps et lieu déterminé par l'enseignant -Documenté par l'enseignant -Communication avec les parents par l'enseignant *Si après 2 retenues, le comportement n'est toujours pas corrigé; suivi avec la direction
RETRAIT SOCIAL
-Intervention au niveau de la direction, selon le degré de sévérité de l'incident et les facteurs atténuants. -Communication avec les parents par la direction
SUSPENSION
-Intervention au niveau de la direction, selon le degré de sévérité de l'incident et les facteurs atténuants. -Communication avec les parents par la direction. -Réservé pour les cas sérieux et de récidive.

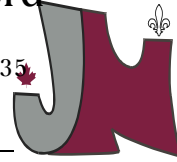


École secondaire catholique Jeunesse-Nord

117 Colonization, C.P. 1210, Blind River, Ontario P0R 1B0

 705-356-1688

 705-356-2435



Éric LeBrun, directeur

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT CODE DE VIE 2011 - 2012

Je, _____ reconnaît avoir reçu l'agenda de l'École secondaire catholique Jeunesse-Nord.

Et, je m'engage à le lire et, avec l'aide de tous les membres de la communauté scolaire, à obéir pendant mon séjour à l'École secondaire catholique Jeunesse-Nord aux règlements généraux retrouvés dans le **Code de vie.**

J'accepte aussi de subir les conséquences si je manque à un règlement.

Signature de l'élève

Date